Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège Champlain-Lennoxville

10 septembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

Le Campus de Lennoxville du Collège régional Champlain est une institution d'enseignement collégial anglophone et publique située en Estrie, près de Sherbrooke. Du point de vue du nombre d'inscriptions, c'est la deuxième des trois constituantes du Collège régional Champlain. Sa population étudiante totale atteignait 1143 élèves à temps plein en 1994, dont 930 inscrits à l'enseignement préuniversitaire.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Campus comprend six sections. La première, tout comme l'introduction qui la précède, traite des finalités et objectifs de la politique. La seconde établit le partage des responsabilités en matière d'évaluation de programmes. La troisième discute du rôle du système d'information du Collège dans les évaluations. La quatrième décrit la façon dont les programmes à évaluer sont sélectionnés. La cinquième, la plus développée, concerne le processus proprement dit d'évaluation de programmes. Finalement, la sixième section concerne la révision périodique de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation de programmes de Champlain-Lennoxville lors de sa réunion tenue le 10 septembre 1996. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994[1]. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La PIEP déposée est complète. Elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation des évaluations de programmes La Commission expose ci-après son analyse de la politique soumise et formule quelques remarques qui peuvent contribuer à l'améliorer.

Finalités et objectifs

La section portant sur les finalités et les objectifs de la politique est pertinente et centrée sur l'essentiel. La Commission note en particulier les préoccupations du Collège concernant l'amélioration continue de la qualité des programmes, le souci de pertinence de la formation offerte et la présence de considérations

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

éthiques en relation avec le respect des droits individuels. Les caractéristiques recherchées pour les évaluations sont, quant à elles, très détaillées et couvrent tous les aspects pertinents.

Partage des responsabilités

Comme pour le chapitre précédent, celui sur le partage des responsabilités s'avère assez complet. Le leadership et l'autorité sont clairement établis. La composition et le mandat du Comité d'évaluation de programmes sont également bien établis bien qu'il eût été souhaitable de préciser de qui se compose le groupe des "évaluateurs".

La seule réserve de la Commission concerne la façon dont la participation des professeurs est présentée. Dans la formulation actuelle de la politique, la Commission note que deux membres du Comité d'évaluation sont choisis parmi les professeurs. Elle note aussi la participation d'un représentant pour chacune des disciplines pertinentes de la formation générale. Mais au-delà de ces délégations au Comité d'évaluation, la politique devrait préciser que tous les professeurs concernés devraient être impliqués d'une façon ou d'une autre dans l'évaluation. Au minimum, les enseignants devraient être consultés sur la formulation du devis d'évaluation et avoir l'opportunité de donner leur avis sur les conclusions du rapport. Idéalement, ils devraient aussi contribuer activement à l'ensemble de la démarche.

Système d'information sur les programmes

La section sur le système d'information statistique est plutôt brève mais elle va droit au but et établit clairement le rôle des données réunies dans l'évaluation des programmes. La liste des informations à tenir à la disposition des Comités d'évaluation est bien développée. Elle laisse échapper quelques catégories possiblement utiles. Par exemple, le Collège pourrait prévoir la collecte des perceptions des étudiants, des professeurs et des diplômés sur le programme. L'utilisation de sources d'information extérieures au Collège pourrait également être envisagée.

Le système d'information peut également être mis à contribution pour la sélection des programmes à évaluer. Les informations qu'il fournit peuvent également se révéler précieuses pour la gestion des programmes.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

À l'exception de la précision qui vient d'être mentionnée, le chapitre sur le mode de détermination des programmes à évaluer est bien développé. Les règles proposées sur la périodicité et les modalités de choix sont pertinentes.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus prescrit pour l'évaluation des programmes est cohérent et censé. La Commission note la présence d'une étape préliminaire servant à établir la problématique du programme et fixer les paramètres d'évaluation. Le format du devis qui en résulte est lui-même décrit de façon détaillée. La Commission note également la présence de considérations sur les critères d'évaluation et les dimensions d'analyse du programme qui permettent une évaluation détaillée. Tout cela est pertinent.

Mécanisme de révision de la politique

Le mécanisme de révision proposé est plutôt sommaire. La procédure et les critères de la révision en profondeur, à tous les cinq ans, pourraient faire l'objet d'un paragraphe spécifique, même si, dans la pratique, les amendements vont, sans doute, principalement résulter des propositions des comités d'évaluation de programmes successifs.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes Champlain-Lennoxville contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. Elle présente des qualités de clarté et de concision. Tout au plus, la Commission a-t-elle voulu attirer l'attention du Collège sur quelques points où la formulation choisie pouvait présenter quelque ambiguïté ou manquer de mettre en relief des éléments qu'il eût été préférable de souligner davantage comme pour ce qui concerne la participation des professeurs au processus d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Benoît Girard, agent de recherche